

PLAN D'INTERVENTION & MESURES D'ADAPTATION

DISTRIBUÉ DANS
LE CADRE DES
PORTES OUVERTES

2017 - 2018

MISE EN CONTEXTE

Ce document vise à informer les parents d'un élève ayant des besoins particuliers qui s'apprête à entrer au Séminaire.

Il précise également la démarche à effectuer dans les suivis et les représentations qu'ils auront à faire pour et avec leur enfant ayant des besoins particuliers.

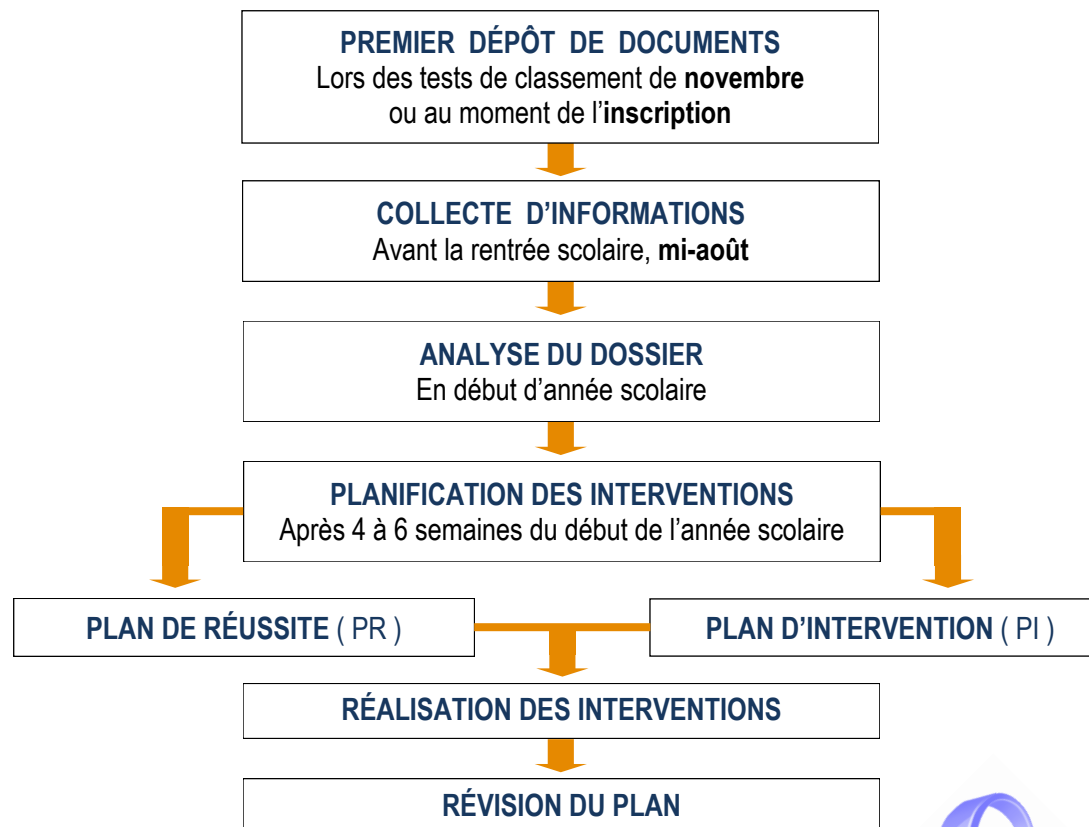
Vous trouverez, ci-contre, un schéma illustrant de façon sommaire les **étapes** de la démarche d'aide au Séminaire. Pour plus de précisions sur chacune d'elles, prenez connaissance des pages suivantes.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter directement. Bonne consultation !

Jérémie Lampron
Orthopédagogue
(418) 651-4944 p. 237

Benoît Roberge
Directeur des services pédagogiques
Téléphone (418) 651-4944 p.225

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE D'AIDE AU SÉMINAIRE



MESURES D'ADAPTATION / ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS



CADRE D'INTERVENTION OFFERT AU SÉMINAIRE

Le parcours offert au Séminaire : la formation générale

Le Séminaire offre à sa clientèle un parcours de formation générale menant au diplôme d'études secondaires (DES). Si l'élève poursuit son parcours scolaire, il pourra suivre une formation professionnelle menant au marché du travail ou une formation collégiale. Si l'option de la formation collégiale est choisie, cette dernière peut conduire au marché du travail ou à la formation universitaire.

Le type d'organisation privilégié : la classe ordinaire

Dans le réseau scolaire québécois, les élèves à besoins particuliers peuvent être intégrés, selon leurs besoins, en classe ordinaire, en classe ressource, en classe adaptée ou en milieu spécialisé.

L'option privilégiée au Séminaire est de maintenir l'élève en classe ordinaire. Ainsi, le Séminaire reconnaît à l'élève présentant des besoins particuliers le droit à une éducation de qualité qui favorisera son développement intégral, notamment en présence des autres élèves de sa classe et dans le même programme. **En effet, à cet âge, être traité «comme les autres» est un facteur non négligeable qui permet, dans bien des cas, d'accéder à son plein potentiel tout en préservant son estime de soi.**

Il peut arriver à l'occasion que des mesures d'appui soient ajoutées dans certaines classes pour venir en aide aux élèves à besoins particuliers avant d'avoir recours à des ressources spécialisées.

À titre d'exemples, mentionnons :

- la présence ponctuelle en salle de classe d'un orthopédagogue ou d'un enseignant-ressource pour participer à des activités animées par l'enseignant principal et pour travailler spécifiquement avec certains élèves en difficulté ;
- le regroupement d'élèves ayant des difficultés similaires dans une matière, en présence d'un orthopédagogue ou d'un enseignant-ressource, à raison de quelques heures par mois ; etc.

Une équipe de spécialistes en aide à l'élève

Au Séminaire, **trois orthopédagogues** ont à cœur la réussite scolaire de chaque élève. Ils travaillent en collaboration, entre eux et avec les parents ; ils assurent, en toutes circonstances, la confidentialité de l'information reçue dans le cadre de leur pratique ; ils ont également le souci de contribuer au développement d'attitudes et de comportements attendus chez tout bon citoyen.

L'un d'entre eux, *engagé spécifiquement par le Séminaire*, voit au dépistage précoce des difficultés d'apprentissage au sein de la clientèle, afin que des mesures d'aide appropriées soient offertes aux élèves ayant des besoins particuliers. Il rédige et assure le suivi des plans d'intervention et des plans de réussite, et demeure en contact avec les parents des élèves concernés, afin de tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite des élèves en difficulté. Finalement, il agit à titre de personne-ressource auprès des enseignants en les outillant pour qu'ils puissent maximiser l'efficacité des interventions faites en classe. Il lui arrive de se rendre en classe à différents moments, que ce soit pour être en appui à l'enseignement, en observation ou en intervention directe. Ces suivis permettent à toute l'équipe-école, à l'élève et à ses parents de faire équipe ensemble pour que l'élève puisse se dépasser, s'accomplir... et réussir !

Pour les élèves ayant besoin d'un soutien ponctuel et/ou régulier en orthopédagogie, le Séminaire bénéficie d'un *partenariat avec Parcours d'enfant*, lequel assure une prise en charge rapide de nos élèves et une excellente communication entre les intervenants. Ainsi, deux autres orthopédagogues interviennent à court et à long termes auprès des élèves qui sont susceptibles de présenter, ou qui présentent, des difficultés d'apprentissage scolaires, en lecture, en écriture ou en mathématique, incluant les troubles d'apprentissage.

Fait important à noter : toutes les interventions effectuées dans le cadre de ce service sont offertes sur un mode de parent-payeur.



« L'espoir, c'est vouloir quelque chose. La foi, c'est croire en quelque chose. Le courage, c'est faire quelque chose. »
(Auteur inconnu)



MESURES D'ADAPTATION / ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS



POUR BIEN COMPRENDRE LES BESOINS DE L'ÉLÈVE ET DÉFINIR LA MEILLEURE APPROCHE

Le Séminaire a développé, au fil des années, un processus visant à identifier chez sa clientèle les capacités, les besoins prioritaires, les objectifs à poursuivre et les compétences à développer. Ce processus permet de mettre en place un ensemble de mesures d'aide favorisant la progression de ses élèves dans le milieu. Cette mise en oeuvre s'inscrit dans la création d'une véritable communauté éducative, avec et pour l'élève.

Deux contextes orientent nos interventions éducatives au Séminaire, selon les problématiques rencontrées et la sévérité des cas présentés :

Première situation : Si l'élève en difficulté n'a pas de diagnostic clairement défini dans un rapport, alors un **plan de réussite (PR)** mettant en collaboration différents intervenants (notamment des enseignants) peut être mis en place pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées par l'élève et lui permettre de mieux cheminer. Parmi les problématiques les plus souvent rencontrées, nous retrouvons : les stratégies de lecture, le stress et l'anxiété, l'organisation en général, etc. Des ateliers (4h) sont offerts en ce sens au Séminaire.

Deuxième situation : Si l'élève en difficulté a un diagnostic clairement défini dans un rapport versé au dossier pédagogique et que sa situation nécessite la mise en place de ressources spécialisées ou d'adaptations diverses, allant parfois jusqu'à influencer son cheminement scolaire, la mise en place d'un **plan d'intervention (PI)** sera ici privilégié. Comme l'autre situation, plusieurs intervenants sont impliqués, notamment des enseignants, des professionnels de même que la direction. Les mesures d'aide associées à cette situation sont, à titre d'exemple, le placement préférentiel en classe, le temps supplémentaire, l'aide-mémoire lexical, etc. De plus, c'est le type de plan que reconnaissent le MEES et les institutions d'enseignement.

Les deux types de plans peuvent être mis en place à tout moment au cours de l'année scolaire. La fréquence de révision peut varier selon la nature des plans et les besoins de l'élève. Finalement, ce qu'il faut retenir ici, c'est que la présence d'un rapport avec diagnostic clairement défini accélère grandement le processus d'aide et la sélection des mesures d'appui.

LES ÉTAPES DE LA DÉMANDE D'AIDE AU SÉMINAIRE

> LORS DES TESTS DE CLASSEMENT OU AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (EN NOVEMBRE)

Lors des tests, le parent doit informer le Séminaire que son enfant dispose d'un soutien particulier au primaire. Nous recommandons ici le dépôt du plan d'intervention (PI) en vigueur ou d'une lettre précisant clairement la nature des difficultés et le diagnostic (s'il y a lieu).

Puis, avec l'envoi du formulaire d'inscription, le parent doit fournir au Séminaire tous les documents pertinents constituant un dossier complet c'est-à-dire : les plans d'intervention mis en place en 4^e, 5^e et 6^e années de même que le(s) rapport(s) d'évaluation fait(s) par des spécialistes dans lequel (ou lesquels) on retrouve clairement l'énoncé d'un diagnostic.

Cet échange d'informations est primordial dans la mesure où nous devons évaluer les besoins de l'élève et la capacité de l'école à les combler. De plus, cette information servira, entre autres, à la formation des groupes-classes pour la première année au secondaire.

> AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE (AU PLUS TARD LA MI-AOÛT)

Le parent doit fournir au Séminaire tout «nouveau» document à verser au dossier : le bulletin de 6^e année seulement (puisque ceux de 4^e et 5^e ont été fournis lors des tests de classement); le bilan de suivi des interventions de fin d'année remis par les spécialistes; tout autre document jugé pertinent par le parent. **Ceux qui obtiennent de nouveaux diagnostics suite à une évaluation doivent également nous en informer dans les meilleurs délais.**

> EN DÉBUT D'ANNÉE (Après 4 à 6 semaines environ)

Selon notre expérience, il est prématuré de mettre en place des mesures adaptatives avant le début du mois d'octobre. Considérant les nombreuses adaptations à effectuer suite au passage du primaire vers le secondaire, nous suggérons donc une « période de transition » en début d'année, afin de faciliter à l'élève son intégration dans un nouvel environnement scolaire.

Il va sans dire qu'un retard dans le dépôt des documents entraînera des délais supplémentaires pour la mise en place de mesures adaptatives.



MESURES D'ADAPTATION / ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS



L'analyse du dossier

Dans un premier temps, le Séminaire prend connaissance des renseignements versés au dossier (rapports et bilans) et des observations ou renseignements rapportés par les différents intervenants auprès de l'élève. Nous référons ici à nos processus d'évaluation et d'apprentissage déjà en place soient : le portail (résultats scolaires, suivi des interventions), le communiqué info-parents, les rencontres de niveau, les rencontres de parents, etc.

La planification des interventions

Après avoir fait le portrait des forces, des capacités et des difficultés de l'élève, le Séminaire détermine, dans un deuxième temps, des objectifs réalistes, des moyens pour les atteindre et les responsabilités assumées par chacun. On fixe ici des critères de réussite, un échéancier, ainsi qu'une date pour la révision du plan. Cette étape se réalise bien entendu avec l'étroite collaboration des parents.

C'est à ce moment également que sont déterminées les interventions de type *Plan de réussite* (PR) ou *Plan d'intervention* (PI) décrites précédemment, de même que les suivis orthopédagogiques.

La réalisation des interventions

C'est l'étape de la mise en œuvre des moyens retenus et du suivi des interventions, en collaboration avec les parents.

La révision du plan

Les intervenants du milieu scolaire, les parents et l'élève révisent le plan d'intervention afin d'évaluer s'il convient de le maintenir tel quel ou de le modifier. Nous recommandons également ici le dépôt d'un rapport-synthèse de type «bilan des interventions annuel», généralement rédigé par le professionnel du dossier. À défaut de verser un tel rapport au dossier de l'élève en fin d'année, certaines mesures pourraient être retirées du plan l'année suivante.



« Le succès est un voyage et non une destination »
(Auteur inconnu)

EN CONCLUSION...

Au moment des examens d'admission (pour 1^{re} secondaire) ou de l'analyse d'un dossier d'admission (pour 2^e à 5^e secondaire), nous devons avoir l'heure juste concernant la situation de votre enfant. Si ce dernier a bénéficié de mesures adaptatives au primaire comme au secondaire dans le cadre d'un Plan d'intervention (PI), nous devons en être informés. Certains parents craignent d'aborder le diagnostic de l'enfant ayant des besoins particuliers de peur de stigmatiser l'enfant ou encore de se voir fermer une porte... Cette crainte est-elle fondée? Nous avons de très sérieux doutes! Dans notre cas, cet échange d'informations est primordial dans la mesure où nous devons évaluer les besoins de l'élève et la capacité de l'école à les combler. De plus, nous croyons fermement que le fait d'informer les intervenants en contact avec l'enfant de la problématique vécue aide souvent à développer la compréhension de ces enfants ainsi que leur empathie. Quoi qu'il en soit, nous voyons ici une question de confiance mutuelle.

Comme au primaire, nous faisons des aménagements qui apportent un changement dans la façon dont se vit une situation d'apprentissage et d'évaluation pour un élève ayant des besoins particuliers. Toutefois, nous ne devons jamais perdre de vue que le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les exigences ou les critères d'évaluation des compétences visées ne seront jamais modifiés pour autant. Car le recours aux adaptations dans le cadre de la sanction des études est balisé par le MEES pour des raisons de justice et d'équité.

Finalement, il est important de mentionner qu'un plan d'intervention développé au primaire ne se reconduit pas systématiquement (et entièrement) au secondaire. Étant donné que l'environnement et le contexte d'apprentissage changent, nous devons ajuster les mesures adaptatives figurant au PI d'un élève du primaire aux réalités de notre école secondaire. Cela se traduit généralement par une manière différente de gérer les mesures adaptatives. Voilà pourquoi nous prenons les premières semaines de l'année pour analyser les besoins particuliers d'un élève afin de lui permettre de démontrer ses apprentissages. Nous sommes conscients que certains élèves ont des besoins particuliers et que nous ne pourrions jamais combler les besoins de tous les élèves en ce qui a trait aux mesures adaptatives. Soyez cependant certains que nous tentons d'améliorer notre approche pédagogique annuellement pour leur venir en aide.